



Nachlass Robert Koch
Signatur: as/b1/494
DOI: 10.25646/8516
Transkription: Heide Tröllmich

Nutzungsbedingungen / Terms of use

Dokumente aus dem Nachlass von Robert Koch, die auf diesem Dokumentenserver bereitgestellt werden, dürfen für Lehr- und Forschungszwecke sowie für sonstige nicht-kommerzielle Zwecke zitiert, kopiert, abgespeichert, ausgedruckt und weitergegeben werden. Jede kommerzielle Nutzung der Dokumente, auch von Teilen oder Auszügen, ist ohne vorherige schriftliche Einwilligung des Robert Koch-Instituts untersagt. Kontaktieren Sie bitte das Robert Koch-Institut (museum@rki.de), um die Erlaubnis für eine solche Verwendung zu beantragen. Zitate aus den Dokumentinhalten sind mit der Quellenangabe „Robert Koch-Institut“ kenntlich zu machen. Das Robert Koch-Institut behält sich vor, jeden Verstoß gegen diese Nutzungsbedingungen in vollem Umfang der jeweils maßgeblichen Gesetze zu verfolgen. Dies umfasst ggf. auch strafrechtliche Maßnahmen.

Documents from the estate of Robert Koch which are provided on this repository may be cited, copied, saved, printed and passed on for educational and research purposes as well as for other non-commercial purposes. Any commercial use of the documents, even in part and excerpts, is prohibited without the prior written consent of the Robert Koch-Institute. Please contact the Robert Koch Institute (museum@rki.de) to request permission for any such use. Quotations from the document content are to be marked with the source “Robert Koch Institute”. The Robert Koch Institute reserves the right to take legal proceedings against any infringement of these terms and conditions of use. This also includes criminal sanctions.

Ministère Commerce
Inspection générale des Services sanitaires
Cabinet l'Inspecteur général

Paris, le 14 Juillet 1885

Monsieur & très honoré collègue [Robert Koch]

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés sur les constructions nouvelles du lazaret de Frioul.

Les constructions sont formé cinq pavillons pour passagers de première & deuxième classe; ils sont situés du côté nord du lazaret du Frioul, sur l'île de Ratoneau. Savoir:

1. Le pavillon Méliér composé de deux chambres réservés et de quatre salles communes pouvant recevoir en tout 100 passagers de 2^e classe.

La construction de ce pavillon a coûté 64.750 fcs.

2. Le pavillon Blache, disposé de la [même] manière que le précédent, pouvant recevoir également 100 passagers de 2^e classe a coûté le même foux, c. a. d. 64.750 francs. L'ameublement de ces deux pavillons est identique; il se compose d'une literie complète pour chaque passager qui jouit outre d'une table, de deux chaises, d'une g[unleserlich], d'un pot à eau avec cuvette et du linge nécessaire pour la toilette.

3. Le Pavillon des Dames, composé de 17 chambres à feu, pouvant recevoir 17 passagers de 1^{ere} classe – a coûté 21.000 francs.

4. Le Pavillon des services généraux composé de 16 chambres à feu, et de deux grandes salles pour famille – peut recevoir 24 passagers de 1^{ere} classe – a coûté 148.200 francs. Le pavillon contient en outre au rez de chaussée le service télégraphique, bains, lingerie mobilier effets divers, pharmacie, cuisine, buanderie restaurant & annexes.

5. Le Pavillon Fauvel composé de 60 chambres à feu, pouvant recevoir par ses dispositions particulières 64 passagers de 1^{ere} classe, au minimum – a coûté 91.150 francs. Les trois derniers pavillons sont exclusivement réservés aux passagers de 1^{ere} classe. L'ameublement de chaque chambre est identique et se compose des objets suivants:

- 1 lit en fer avec sommier élastique
- 1 matelas en laine ou crin végétal
- 1 traversin en plumes ou en crin végétal
- 1 oreiller en plumes
- 1 table de nuit avec dessus en marbre
- 1 glace avec cadre doré
- 1 vase de nuit porcelaine
- 1 chandelier en cuivre
- 1 éteignoir
- 1 table en noyer
- 1 pot à eau & [unleserlich] cuvette
- 1 carafe
- 1 verre

1 porte savon
2 chaises fines
1 pelle & pincette
2 chevets
1 seau & 1 broc en zinc verni

De plus, dans chaque pavillon, il y a un certain nombre d'armoires contenant la lingerie nécessaire pour permettre le fonctionnement immediate et la prise de possession des chambres designées aux passagers débarqués des navires.

Comme vous m'avez demandé seulement des instructions concernant les constructions nouvelles, je ne vous parle ni des nombreux hangars existant au lazaret, ni de l'hôpital de Ratoneau construit en 1824, ni de l'infirmerie de Pomègue[s]. Si sur ces différents points vous désirez des indications, je suis à votre disposition.

J'ajouterai sentiment que l'installation et l'ameublement des divers établissements a couté 40.000 francs, que pour l'entretien du mobilier et des batiments, il est accardi annuellement une somme de 4.000 francs: 2.000 pour chaque; de temps en temps des crédits supplémentaires sont necessaires.

Veillez agréer Monsieur & très honoré collegue l'expression des mes sentiments de haute consideration.

Docteur Proust
9 Boulevard Malesherbes
Paris

Ministère
Commerce.

Paris, le 14 Juillet 1885.

Inspection générale
des
services sanitaires.

Cabinet
l'Inspecteur général.

Monsieur & très honorable collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés sur les constructions nouvelles du lazaret du Trioul.

Ces constructions ~~sont~~ forment cinq pavillons pour passagers de première & deuxième classe; ils sont situés du côté nord du lazaret du Trioul, sur l'île de Batoneau. Savoir:

- 1° Le pavillon Méliér composé de deux chambres réservées et de quatre salles communes pouvant recevoir en tout 100 passagers de 2^e classe; La construction de ce pavillon a coûté 64,750 frs.

2° Le pavillon Blanche, disposé de la même manière que le précédent, pouvant recevoir également 100 passagers de 2^e classe à coûté le même prix, c.à.d. 64,750 francs.

L'aménagement de ces deux pavillons est identique; il se compose d'une literie complète pour chaque passager qui fournit outre d'une table, de deux chaises, d'une gaine, d'un pot à eau avec cuvette et du linge nécessaire pour la toilette.

3° Le Pavillon des Dames, composé de 17 chambres à feu, pouvant recevoir 17 passagers de 1^{re} classe - a coûté 21,000 francs.

4° Le Pavillon des services généraux, composé de 16 chambres à feu, et de deux grandes salles pour famille - peut recevoir 24 passagers de 1^{re} classe - a coûté 148,200 francs.

Ce pavillon contient en outre au rez de chaussée le service télégraphique, dans l'angaire mobilier

effets divers, pharmacie, cuisine, buanderie
restaurant & annexes.

5° Le Pavillon Trouel compose de 60 chambres
à feu, pouvant recevoir par ses dispositions
particulières 64 passagers de 1^{re} classe, au minimum.
— à coûté 91,150 francs.

Ces trois derniers pavillons sont exclusivement
réservés aux passagers de 1^{re} classe. L'aménagement
de chaque chambre est identique et se compose
des objets suivants:

- 1 lit en fer avec sommier élastique
- 1 matelas en laine ou crin végétal
- 1 traversin en plumes ou en crin végétal
- 1 oreiller en plumes;
- 1 table de nuit avec dessus en marbre
- 1 glace avec cadre doré
- 1 vase de nuit porcelaine,
- 1 chandelier en cuivre,
- 1 éteignoir,
- 1 table en noyer,
- 1 pot à eau & sa cuvette,
- 1 carafe
- 1 verre,
- 1 pain de savon
- 2 chaises fines
- 1 pelle & pincette
- 2 chenets
- 1 seau & 1 broc en zinc verni.

De plus, dans chaque pavillon, il y a un certain nombre d'armoires contenant la lingerie nécessaire pour permettre le fonctionnement immédiat et la prise de possession des chambres désignées aux passagers débarqués des navires.

Comme vous m'avez demandé seulement des instructions concernant les constructions nouvelles, je ne vous parle ni des nombreux hangars existant au lazaret, ni de l'hôpital de Pratoneau construit en 1824, ni de l'infirmerie de Pornique. Si sur ces différents points vous desirez des indications, je suis à votre disposition.

J'ajouterai seulement que l'installation et l'ameublement des divers établissements a coûté 40,000 francs, que pour l'entretien du mobilier et des bâtiments, il est accordé annuellement une somme de 4000 francs; 2000 pour chaque; de temps en temps des crédits supplémentaires sont nécessaires.

Veuillez agréer Monsieur le très honoré collègue l'expression de mes sentiments de haute considération.

Docteur Proust
9 Boulevard Malesherbes Paris.